J'aime à voir ta taille élégante,
Ton doux souris, ta blanche main;
J'aime *encor* ta voix caressante,
Qui bien souvent m'a dit : Demain!
PARNY.

‖ Même, et même : *Il vient rarement chez moi, et* ENCORE *il n'y passe qu'un instant. L'homme n'aime que lui, et* ENCORE *ne s'aime-t-il guère.* (A. Karr.) *Sur six mille âmes nous ne comptons qu'un bon ménage qui soit authentique,* ENCORE *ce sont des Picards.* (C. Delavigne.)

Un seul arbre s'offrit, tel *encor* que l'orage
Maltraita le pigeon en dépit du feuillage.
LA FONTAINE.

‖ Du moins : ENCORE *s'il m'avait payé!*

Encor si la saison s'avançait davantage!
LA FONTAINE.

Encor si tes exploits, moins grands et moins rapides,
Laissaient prendre courage à nos muses timides!
BOILEAU.

Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez point tant à souffrir;
Je vous défendrais de l'orage.
LA FONTAINE.

‖ Après tout : ENCORE *faut-il que je le sache.* ENCORE *devrait-il m'écrire.*

Encor faut-il du temps pour mettre un cœur à bien.
LA FONTAINE.

‖ Malgré tout cela : *Il se figure* ENCORE *qu'on va l'écouter!*

Ose-t-il croire *encor* son crime pardonnable?
CORNEILLE.

— Joint à *plus, moins*, ou à un mot dont le sens renferme l'un ou l'autre, *encore* signifie que, outre une chose affirmée ou supposée, il en est une plus forte ou moins forte : *Il aime ses amis, mais il aime plus* ENCORE *ses écus. Il vous sert bien, mais je vous sers mieux* ENCORE. *J'ai moins* ENCORE *d'espérance en lui que de confiance en vous. La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse* ENCORE *mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes tiennent à leurs agréments* ENCORE *plus qu'à leurs passions.* (Mme de Staël.) *Le bonheur de l'homme est* ENCORE *plus fragile que le sort des Etats.* (Guizot.) *Il est évident que l'athéisme est* ENCORE *moins logique que la foi.* (Proudh.) *Il y a quelque chose de pire* ENCORE *que de ne rien faire, c'est de mal faire.* (E. de Gir.) *La femme n'est point née pour gouverner la famille,* ENCORE *moins la société.* (Bautain.)

Moi, je hais le fard dans les mœurs
Encor plus que sur le visage.
Mme DESHOULIÈRES.

Gardez-vous d'offenser un sexe qu'on honore,
Respectez-le partout; aimez-le plus *encore*.
FRÉVILLE.

— *Car encore*, Passe pour :

Les vieillards déploraient ces sévères destins;
Les animaux périr! *car encor* les humains.
LA FONTAINE.

‖ Vieille locution.

— *Mais encore?* Interrogation familière par laquelle on insiste pour obtenir une explication : *J'ai mes raisons. — Bon!* MAIS ENCORE? *quelles sont-elles?*

— *Courir encore*, S'en aller sans intention de revenir, s'enfuir avec empressement :

Cela dit, maître loup s'enfuit et *court encor*.
LA FONTAINE.

— Ellipt. Exclamation qui marque l'étonnement au sujet de la répétition d'un acte ou d'un fait : ENCORE! *mais vous ne finirez donc pas!* ENCORE! *vous y revenez!* ‖ Injonction ou demande tendant à la répétition ou à la continuation d'un acte : ENCORE! ENCORE! *versez, versez toujours.* ‖ Les Anglais se servent de ce mot français dans les circonstances où nous crions *bis*; c'est-à-dire que, dans ce cas, les Anglais parlent français, et les Français parlent latin. ‖ Avec quelque chose en outre, quand il y aura quelque chose de plus : ENCORE *une chute, et il ne se relève plus. Trois mois* ENCORE, *et vous verrez si j'ai raison.*

— Loc. conjonct. *Encore que*, Quoique, bien que : ENCORE *que je ne chante pas, j'aime la musique.*

Aussitôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il est sans crime il n'est pas innocent.
CORNEILLE.

Il est un berger du village
Dont l'abord, dont la voix, dont le nom fait rougir;
On soupire à son souvenir;
On ne sait pas pourquoi, cependant on soupire;
On a peur de le voir, *encor qu*'on le désire.
LA FONTAINE.

‖ Cette locution a vieilli.

— s. m. Mot *encore* : *Le moment où l'on dit d'une femme qu'elle est encore jolie, cet* ENCORE *gâte bien l'éloge.* (Mme de Genlis.) ‖ Nouvel objet, autre chose :

Sans rien cacher, Lise, de bout en bout,
De point en point lui conte le mystère,
Dimensions de l'esprit du beau-père,
Et les *encore* enfin tout le phœbé.
LA FONTAINE.

— **Syn. Encore, aussi.** V. AUSSI.

Encore un Curé, vaudeville de Radet et Desfontaines, représenté à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 20 novembre 1793. Cette pièce, inspirée, comme la plupart de celles qui se jouaient alors, par l'ardeur patriotique et le désir d'exalter et de populariser les idées du jour, est à elle seule une date importante de notre histoire; elle rappelle l'abolition de la constitution civile du clergé, et marque la transition qui conduisit à l'institution du culte de l'Etre suprême avec ses fêtes à la nature, au genre humain, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à l'amitié, à la frugalité, etc. On y voit un reflet assez chaud, par endroits, de la situation des esprits; on y devine, sous une écorce un peu rude, souvent triviale, que l'idée de rompre entièrement avec le passé avait de profondes racines dans la nation. Le curé, qui est le héros du vaudeville, profitant des lois nouvelles, s'est marié; il a épousé une religieuse, une sœur qui n'en continue pas moins, tout en remplissant ses devoirs conjugaux, de soigner les pauvres malades du pays. En compagnie d'un soldat, notre patriote en soutane s'attable devant une bouteille d'excellent vin; les deux hommes causent de tout un peu en trinquant. On devine que la politique fournit le meilleur aliment de leur conversation. Mais le soldat, qui se nomme Bitri, est curieux. Ecoutons-les parler. — BITRI, *trinquant.* Bravo, curé! Elle est fort bien, la petite gouvernante. — LE CURÉ. Ce n'est pas ma gouvernante. — BITRI. C'est ta nièce? — LE CURÉ. C'est ma femme. — BITRI. Ta femme! tu es connaisseur. — LE CURÉ. Je m'ennuyais d'être seul. — BITRI. C'est facile à croire. — LE CURÉ, *chantant :*

Des habitants de ce hameau
Ami sûr et guide fidèle,
J'étais pasteur d'un grand troupeau,
Mais las! pasteur sans pastourelle.
Le nouveau code m'a permis
De faire une tendre folie,
Et de mes aimables brebis
J'ai pris la plus jolie.

Le soldat trouve la chose on ne peut plus naturelle. Il boit à la santé du curé, fait claquer sa langue, et demande si, tout en achevant la bouteille, il ne pourrait pas fumer. A cette question : « Crains-tu la pipe, curé? » le curé répond en tirant une pipe du tiroir de la table. On bat le briquet, et bientôt des nuages de fumée montent en bleuissant vers le plafond. « Si bien, curé, que te voilà marié, » dit Bitri. — LE CURÉ. Oui, par amour pour les mœurs et pour la patrie. On ne saurait trop multiplier les hommes libres. — BITRI. C'est le mot : *croissez et multipliez;* le Seigneur l'a dit, et je te vois dans le bon chemin. — LE CURÉ. Grâce à la loi. — BITRI. Oui,

La loi t'arrache au célibat;
La loi ne pouvait pas mieux faire.
Ah! désormais, dans ton état,
Combien, curé, tu vas te plaire!
Baptiser les enfants d'autrui,
C'est un fort joli ministère;
Mais il vaut mieux, prêtre et mari,
Baptiser ceux dont on est père.

LE CURÉ. Mon ami, je crois que je ne baptiserai pas longtemps. — BITRI. Bah! est-ce qu'on ne fera plus de baptêmes? — LE CURÉ. Je ne sais; mais j'ai bien envie de n'en plus faire. — BITRI. On te paye mal? — LE CURÉ. Non. — BITRI. Ta réponse m'étonne; car vous vous plaignez toujours, vous autres. — LE CURÉ, *se récriant :*

Je suis bien loin, en vérité,
De penser comme mes confrères;
Ce n'est que par l'utilité
Qu'on doit mesurer les salaires;
Un prêtre est toujours trop payé,
Et la nation est trop bonne,
L'argent le plus mal employé
Est celui qu'on nous donne.

Le soldat pensait comme le curé, mais il ne voulait pas le lui dire. Là-dessus, comme le vin est bon, il tend son verre, et les deux hommes, après avoir trinqué de nouveau et bu, reprennent leur conversation. C'est encore Bitri qui commence le feu. — Sais-tu bien, curé, qu'avec les principes que tu montres, je suis surpris de te voir faire un métier de... paresseux, de..., tu m'entends. — LE CURÉ. Je te devine. — BITRI. Grand et fort comme tu l'es, tu aurais fait un excellent soldat. — LE CURÉ. Eh! mais on ne sait pas ce qui peut arriver; je monte déjà ma garde. — BITRI. En personne? — LE CURÉ. Jamais autrement; et, sans me flatter, je ne suis pas mal sous le mousquet. — BITRI. Parbleu! je serais curieux de voir ça. — LE CURÉ. C'est bien aisé; j'ai là mon fusil, et si tu veux me commander... — BITRI. Avec la soutane? ma foi non. — LE CURÉ. Pourquoi? — BITRI. Ça m'offusque; un patriote en soutane... — Alors le curé de s'écrier :

Ma soutane ne tient à rien;
Et, d'ailleurs, qu'importe la mise?

A quoi le sans-culotte Bitri riposte aussitôt sur le même air :

On ne peut être citoyen
Avec le costume d'église.

Notre curé, que ces paroles n'offusquent nullement, reprend :

Puisque mon habit te paraît
N'être pas d'un bon patriote,
Sous cet habit qui te déplaît
Reconnais un vrai sans-culotte.

En même temps, il défait sa soutane et paraît en petite veste et en pantalon. N'ayant plus aucune objection à faire, le soldat fait exécuter dans tous ses détails le maniement des armes au curé, qui s'en tire en bon et irréprochable patriote. Cette scène caractéristique peut être appréciée à différents points de vue. Notre rôle consistait seulement à enregistrer un tableau de mœurs qui ne manque ni d'intérêt ni de piquant, et dont les curieux profiteront; c'est au lecteur intelligent de faire le reste. Nous n'aimons guère, il est vrai, les curés de vaudeville qui philosophaillent au choc des verres, mais nous aimons encore moins les abus qu'entraînent le célibat des prêtres, la vente des prières, le commerce des indulgences, joints à l'obéissance passive à des chefs qui ne reconnaissent ni patrie ni famille, et qui se placent sans cesse au-dessus des lois sociales et des intérêts humains.

Encore un Pourceaugnac ou les **Limousins vengés**, folie-vaudeville en un acte, de Scribe et Delestre-Poirson, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 18 février 1817. Le colonel de Verseuil attend de Limoges le jeune Jules de Roufignac, fils d'un de ses amis. Il a formé le projet de l'unir à sa fille Nina; mais celle-ci aime son cousin Théodore, officier de hussards qui sert dans le régiment du colonel de Verseuil. Il s'agit donc de renvoyer le futur dans sa province. Théodore et ses camarades ne trouvent rien de mieux, pour atteindre ce but, que de traiter Jules de Roufignac comme avait été traité jadis M. de Pourceaugnac, son compatriote, de désopilante mémoire. Futet, mystificateur émérite, et sa femme secondent nos étourdis, qui se promettent de faire ainsi gaiement leur carnaval. M. de Roufignac arrive; mais, en dépit du nom et de la rime, c'est un jeune homme malin et spirituel. La première personne qu'il voit est la petite servante Tiennette, qui, le prenant pour un des acteurs de la mystification, le met au courant de tout le complot. Il apprend de cette péronelle que Nina est coquette, que Futet est jaloux, etc. Roufignac, résolu à réhabiliter les Limousins, prend ses notes comme au bal de l'Opéra; il va revêtir un habit grotesque, revient et est reçu comme Pourceaugnac. Les petits polissons le poursuivent; un nouveau Sbrigani a l'air de prendre son parti; Futet feint de le reconnaître et cherche à lui persuader qu'il lui a donné un soufflet dans un bal. « Je ne m'en souviens pas, dit Roufignac; mais, dans ce cas, je me vois obligé de vous en demander satisfaction. » Futet, déconcerté, convient alors que ce n'était qu'une plaisanterie. « Oui, dit Roufignac; eh bien! puisque c'était pour rire à mes dépens, vous allez me rendre raison de cette impertinence. » Futet est très-embarrassé. Sa femme arrive fort à propos pour le tirer de ce mauvais pas, et, parodiant les deux femmes de la comédie de Molière, elle reproche à Jules de l'avoir abandonnée « après toutes les bontés qu'elle a eues pour lui. » Roufignac feint de la reconnaître, et voilà Futet singulièrement intrigué. Nina elle-même reçoit une petite leçon, et Roufignac la force à rester neutre dans la vengeance qu'il médite contre les railleurs. Ceux-ci mettent à ses trousses deux faux médecins, que Roufignac effraye en feignant d'être hydrophobe. Enfin, par une nouvelle ruse de sa part, les officiers de hussards, privés de leurs uniformes, se voient contraints de paraître devant leur colonel, pour une revue, sous des habits d'apothicaires. Ici se termine cette petite guerre de représailles, et le généreux Roufignac sollicite lui-même du colonel de Verseuil l'union des deux amants. « Cette jolie pièce, donnée le mardi-gras et annoncée comme *folie de carnaval*, a pleinement justifié ce titre, disait un critique, car elle a obtenu un succès *fou*, et fait durer une bonne partie de l'année le *carnaval* du Vaudeville. » C'est, en effet, un des petits chefs-d'œuvre de Scribe. Plus tard, l'auteur en vogue eût peut-être transformé en *longue* comédie ce délicieux petit acte; mais, en 1817, à l'aurore de sa renommée, et plein des illusions de la jeunesse, le vaudevilliste ne songeait qu'à s'amuser lui-même en composant ces *légers* ouvrages, qui tiennent cependant plus noblement leur place dans le répertoire de leur auteur que tant de prétentieuses comédies, telles que l'*Ambitieux*, les *Indépendants*, le *Fils de Cromwell*, etc. Gontier, Philippe, Mlles Rivière et Minette jouaient la pièce avec une verve endiablée qui doubla son effet. Elle fut reprise au Gymnase le 28 septembre 1822, avec des changements, sous le titre de *Nouveau Pourceaugnac*. Il y eut procès à ce sujet. Scribe, attaqué par le directeur du Vaudeville, gagna sa cause. Le tribunal déclara qu'un auteur reste toujours maître de sa propriété. Le *Nouveau Pourceaugnac*, arrangé en opérette par Scribe et mis en musique par Aristide Hignard, a été représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 14 janvier 1860.

ENCORNAIL s. m. (an-kor-nall; *ll* mll.). Mar. Demi-réa garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *L'*ENCORNAIL *diminue le frottement du filin sur le bois.*

ENCORNAT s. m. (an-kor-na). Anc. mar. Jaumière. ‖ Mâchoire, partie de la corne qui embrasse le mât.

ENCORNÉ, ÉE (an-kor-né) part. passé du v. Encorner. Qui a des cornes, qui porte des cornes : *Un bœuf bien* ENCORNÉ.

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc, des plus hauts *encornés*.
LA FONTAINE.

— Percé, blessé à coups de corne : *Il fut* ENCORNÉ *par le bœuf.*

— Techn. Muni de corne à ses extrémités, en parlant d'un arc : *Un arc* ENCORNÉ.

— Art vétér. Qui vient, qui se produit à la corne ou près de la corne du pied du cheval : *Un javart* ENCORNÉ. ‖ *Atteinte encornée*, Blessure qui pénètre, par la partie interne du boulet, jusque au-dessous de la corne.

ENCORNER v. a. ou tr. (an-kor-né — de *en*, et de *corne*). Mettre, donner des cornes à : *Ce peintre a oublié d'*ENCORNER *son Moïse, comme l'exige la tradition.*

— Fam. Faire cocu : ENCORNER *son mari.* ENCORNER *son meilleur ami.*

— Percer, blesser à coups de corne : *Il s'est fait* ENCORNER *par le taureau.*

— Techn. Munir de corne aux extrémités, en parlant d'un arc : ENCORNER *un arc.*

ENCORNET s. m. (an-kor-nè — de *en*, et de *cornet*). Moll. Petite espèce de calmar dont la morue fait souvent sa nourriture. ‖ *Encornet gigantesque*, Espèce de poulpe qui a huit bras, et qui atteint, dit-on, jusqu'à six mètres de longueur totale.

ENCORNETÉ, ÉE (an-kor-ne-té) part. passé du v. Encorneter. Mis en cornets : *Dragées* ENCORNETÉES.

— Coiffé d'une cornette : *Femme* ENCORNETÉE.

ENCORNETER v. a. ou tr. (an-kor-ne-té — de *en*, et de *cornet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encornette, tu encornetteras*). Mettre en cornets : ENCORNETER *du poivre, des dragées.*

— Coiffer d'une cornette : ENCORNETER *une femme.*

— Par ext. Habiller en femme : ENCORNETER *un petit garçon.*

S'encorneter v. pr. Se coiffer d'une cornette; s'habiller en femme : *Elle* S'ÉTAIT ENCORNETÉE *avec une grâce charmante.* (Marmontel.)

Le temps venu d'attraper le galant,
Messire Bon se couvrit d'une jupe,
S'encorneta. . . . .
LA FONTAINE.

ENCOSTE s. m. (an-ko-ste — de *en*, et de *coste*, qui s'est dit pour *côte, côté*). Anc. jurispr. Introduction indirecte d'un jugement dit aujourd'hui interlocutoire : *Jugement par* ENCOSTE.

ENCOSTÉ adv. (an-ko-sté — de *en*, et de *costé*, qui s'est dit pour *côté*). A côté. ‖ Vieux mot.

ENCOTILLONNÉ, ÉE (an-ko-ti-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Encotillonner : *Être* ENCOTILLONNÉ. *Un homme* ENCOTILLONNÉ.

ENCOTILLONNER v. a. ou tr. (an-ko-ti-llo-né; *ll* mll. — de *en*, et de *cotillon*). Néol. fam. Soumettre à l'autorité, aux volontés d'une femme : *Se laisser* ENCOTILLONNER.

S'encotillonner v. pr. Devenir dépendant des volontés d'une femme : *Crois-tu que je veuille* M'ENCOTILLONNER?

ENCOTONNÉ, ÉE (an-ko-to-né) part. passé du v. Encotonner : *Fruit* ENCOTONNÉ.

ENCOTONNER v. a. ou tr. (an-ko-to-né — de *en*, et de *coton*). Garnir, couvrir de coton, de duvet : *La nature* ENCOTONNE *certains fruits délicats.*

. . . . Le second âge
Nous vient *encotonner* de barbe le visage.
RONSARD.

S'encotonner v. pr. Se couvrir de coton, de duvet.

ENCOTYLE s. f. (an-ko-ti-le — du gr. *en*, dans; *kotulos*, creux de la main). Antiq. gr. Jeu dans lequel l'un des joueurs mettait un genou dans les mains de deux autres joueurs réunies en creux, et se faisait porter ainsi.

ENCOUARDI, IE (an-kou-ar-di) part. passé du v. Encouardir : *Un enfant* ENCOUARDI *par une fausse éducation.*

ENCOUARDIR v. a. ou tr. (an-kou-ar-dir — de *en*, et de *couard*). Rendre couard, lâche, poltron.

ENCOUBERT s. m. (an-kou-bèr). Mamm. Nom d'une espèce de tatou. ‖ V. ce mot.

— **Encycl.** L'ancien genre d'édentés connu sous le nom de *tatou* a été divisé par les auteurs modernes en trois genres, savoir : les *tatous* proprement dits, les *tatusies* et les *priodontes*. Le premier ne comprend qu'une seule espèce, le *tatou encoubert*, appelé aussi *tatou à six bandes* ou *à dix-huit bandes, armadille, cirquinçon, tatou pouyou*, etc. Sa longueur est d'environ trente centimètres. Sa peau est peu pourvue de poils, ce qui est rare chez les mammifères; elle est recouverte d'un test écailleux et dur, composé de compartiments semblables à de petits pavés, colorés en jaune sale et formant une sorte de cuirasse qui protège le corps, la tête et la queue. La carapace se divise en trois parties : un bouclier arrondi sur les épaules, un semblable sur la croupe, et, entre ces deux boucliers, six ou sept bandes mobiles, transversales, formées de pièces grandes, rectangulaires, lisses, plus longues que larges, entre lesquelles on voit sortir de grands poils blanchâtres. L'*encoubert* a la tête large, aplatie et triangulaire, les oreilles assez longues et des écailles au-dessus des yeux. Malgré le nom très-impropre d'*édentés* que porte l'ordre auquel il appartient, il possède trente-huit dents, savoir : huit de chaque côté à chaque mâchoire, deux incisives en haut et quatre en bas, toutes dépourvues de racines. La langue est peu extensible. La queue est ronde, de la moitié de la longueur du corps, et annelée seulement à sa base. Ses pieds sont armés d'ongles assez robustes.

L'*encoubert* est répandu dans toute l'Amérique méridionale; c'est surtout à la Guyane, au Brésil et au Paraguay qu'il est commun. Il fouit avec beaucoup de facilité; à l'aide des ongles puissants de ses pattes antérieures, et aussi de son groin, il se creuse des terriers obliques et profonds d'un mètre et demi environ. C'est là qu'il se tient pendant le jour. Il ne sort que le matin et le soir, pour chercher sa nourriture, qui consiste en graines, en fruits, en racines, en insectes, etc.; on dit aussi qu'il mange de petits oiseaux quand il peut en prendre. Il boit souvent. C'est un animal faible et craintif. Lorsqu'il est poursuivi, il court avec assez de rapidité; mais bientôt il s'aplatit en quelque sorte contre terre, se met à fouir et ne tarde pas à disparaître sous le sol. La femelle fait, tous les ans, plusieurs portées de sept à huit petits, qui se développent assez promptement pour pouvoir suivre leur mère hors du trou au bout de quinze jours. La chair de l'*encoubert* est très-délicate et fort recherchée dans les pays où il est commun; un autre avantage qu'il présente, c'est qu'il est toujours excessivement gras.

ENCOULOIR s. m. (an-kou-loir). Techn. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente pour faire passer l'étoffe, à mesure qu'on la tisse. ‖ On dit aussi ENCOULOIRE s. f., et POITRINIÈRE.

ENCOULOURÉ, ÉE adj. (an-kou-lou-ré — de *en*, et du lat. *color*, couleur). Coloré; fardé. ‖ Vieux mot.

ENCOULPER v. a. ou tr. (an-koul-pé — de *en*, et du lat. *culpa*, faute). Accuser. ‖ Vieux mot.

ENCOURAGÉ, ÉE (an-kou-ra-jé) part. passé du v. Encourager. A qui l'on a donné du courage : *Les troupes,* ENCOURAGÉES *par sa présence, coururent à l'ennemi.* ‖ Animé, excité; porté : *Etre* ENCOURAGÉ *à bien faire. Pour chercher à plaire, on sent le besoin d'y être* ENCOURAGÉ. (Mme C. Fée.) ‖ Favorisé dans un but de développement : *Là où l'on cultive déjà les prairies artificielles, la culture des plantes sarclées pour la nourriture du bétail doit être* ENCOURAGÉE. (Math. de Dombasle.)

La règle avec la paix, sous des abris tranquilles,
Aux arts *encouragés* assura des asiles.
VOLTAIRE.

ENCOURAGEANT (an-kou-ra-jan) part. prés. du v. Encourager : *On partage le mérite en l'*ENCOURAGEANT.

ENCOURAGEANT, ANTE adj. (an-kou-ra-jan, an-te — rad. *encourager*). Qui encourage, qui est propre à encourager : *Paroles* ENCOURAGEANTES. *Début* ENCOURAGEANT. *Toujours des reproches! ce n'est guère* ENCOURAGEANT. *Les prix académiques sont des récompenses* ENCOURAGEANTES *pour le génie naissant.* (Gilbert.)

— **Antonyme.** Décourageant.

ENCOURAGEMENT s. m. (an-kou-ra-je-man — rad. *encourager*). Action d'encourager : *L'*ENCOURAGEMENT *des lettres sous toutes les formes est utile et honorable.* (Ste-Beuve.) ‖ Ce qui encourage, moyen d'encourager : *Donner des* ENCOURAGEMENTS. *Avoir besoin d'*ENCOURAGEMENTS. *Le repos, qui sert de délassement aux travaux passés et d'*ENCOURAGEMENT *à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même.* (J.-J. Rouss.) *La louange est un poison perfide quand elle est autre chose qu'un* ENCOURAGEMENT *à mieux faire.* (Descuret.) *Il y a des gens pour qui l'indulgence n'est qu'un* ENCOURAGEMENT *à s'en rendre indignes.* (Livry.)

— *Sociétés d'encouragement*, Nom donné à diverses sociétés fondées pour aider aux progrès des sciences et des arts.

— **Antonyme.** Découragement.

— **Encycl.** *Sociétés d'encouragement.* Toutes les fois que le gouvernement voit l'initiative individuelle dirigée vers une invention sérieuse, vers un perfectionnement utile, son devoir est d'encourager des efforts qui, livrés à eux-mêmes, resteraient souvent stériles; mais les branches de l'industrie sont si nombreuses, les besoins des inventeurs si considérables, qu'il ne pourrait suffire à sa tâche. Pour lui en faciliter l'accomplissement, une société, fondée en 1789 et réorganisée en 1801, lui est venue en aide. Cette Société *d'encouragement* pour l'industrie nationale, association de savants, de manufacturiers, de fonctionnaires publics et de propriétaires, a fait approuver ses statuts en 1824, et depuis, personne civile, elle peut accepter des legs et des donations qui rendent plus efficaces les services que l'on attend d'elle. La Société est ouverte à tous les souscripteurs présentés par un membre et qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 36 francs. Elle est administrée par un conseil composé du bureau et de soixante membres, divisés en six comités. Ses moyens d'action consistent en distributions de récompenses, argent ou médailles, décernées à ceux qui inventent, perfectionnent, exécutent des machines ou des procédés utiles aux diverses branches de l'industrie; qui introduisent en France des procédés expérimentés avec succès dans des manufactures étrangères; qui font des expériences ou des essais ayant pour but d'apprécier de nouvelles méthodes annoncées au public, etc., etc. La Société publie, depuis 1802, un Bulletin, dont la collection complète est considérée, à juste titre, comme une histoire raisonnée et progressive des arts et métiers en France et à l'étranger. Elle envoie, en outre, à tous les fabricants ou agriculteurs qui lui en font la demande, des modèles, des dessins, des descriptions de toutes les découvertes nouvelles. La Société *d'encouragement*, qui a popularisé le métier à la Jacquart, l'industrie du plaqué d'or et d'argent, les machines à fabriquer les draps, les sucreries de betteraves, propagé le mûrier, le drainage, vulgarisé des inventions sans nombre, a rendu, jusqu'à ce jour, d'immenses services, et la façon dont elle est administrée est un sûr garant du bien qu'elle est encore appelée à faire.

A l'exemple de la Société *d'encouragement* pour l'industrie nationale, d'autres sociétés se sont établies dans un but spécial et déterminé. Nous citerons, entre autres, la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*, sur laquelle nous donnons, au mot JOCKEY-CLUB, tous les renseignements dont aurait besoin le lecteur.

ENCOURAGER v. a. ou tr. (an-kou-ra-jé — de *en*, et de *courage* — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'encourageai, nous encourageons*). Donner, inspirer du courage à : ENCOURAGER *des soldats. Sémiramis* ENCOURAGEAIT *l'armée.* (Volt.) ‖ Porter, exciter, pousser, déterminer à agir : *Il m'*ENCOURAGE *à partir pour l'Angleterre. Je voudrais l'*ENCOURAGER *à tenter cette entreprise.* ‖ Favoriser dans un but de développement : ENCOURAGER *l'industrie, les lettres, les beaux-arts.* ENCOURAGER *le talent. Un prince doit favoriser et* ENCOURAGER *l'industrie chez ses sujets.* (Machiavel.) *Le défaut de récompense décourage moins la vertu que l'impunité n'*ENCOURAGE *le crime.* (Sanial-Dubay.) *C'est créer le talent que de l'*ENCOURAGER. (Petit-Senn.) ‖ Confirmer dans sa conduite, pousser à persévérer; exalter par ses éloges, par son approbation : *Le matérialisme* ENCOURAGE *les Nérons.* (Volt.)

— Absol. : *Cette expérience n'est guère propre à* ENCOURAGER.

S'encourager v. pr. S'exciter, s'animer soi-même : *Je cherche inutilement à* M'ENCOURAGER.

— Réciproq. Se donner l'un à l'autre des encouragements : *Une secte persécutée dégénère en faction; les opprimés se réunissent et* S'ENCOURAGENT. (Volt.)

— **Syn. Encourager, aiguillonner, animer, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

— **Antonyme.** Décourager.

ENCOUREMENT s. m. (an-kou-re-man — rad. *encourir*). Jurispr. Ce qu'on encourt, ce qui est attaché à un acte comme peine légale.

ENCOURIR v. a. ou tr. (an-kou-rir — lat. *incurrere;* de *in*, dans, et *currere*, courir. *Incurrere* a, comme *encourir*, le sens figuré : *incurrere odio hominum*, Encourir la haine des hommes; *incurrere in crimen*, Encourir une accusation. Se conjugue comme *courir*). Mériter, s'attirer, se mettre sous le coup de : ENCOURIR *la peine de mort.* ENCOURIR *une amende.* ENCOURIR *un châtiment.* ENCOURIR *l'excommunication. Le bon roi Robert* ENCOURUT *les censures de l'Eglise pour avoir épousé sa cousine.* (St-Foix.)

— Fig. S'attirer, déterminer contre soi : ENCOURIR *la haine de quelqu'un.* ENCOURIR *le déshonneur.* ENCOURIR *la disgrâce du roi. Dussé-je* ENCOURIR *la colère du peuple, je lui dirai hardiment la vérité.* (Barnave.) *L'homme qui* A ENCOURU *le mépris de ses égaux est moralement isolé.* (Alibert.)

— Ironiq. S'attirer, gagner, lorsque le bien que l'on s'attire est considéré comme un mal à quelque point de vue : ENCOURIR *la faveur des tyrans.* ENCOURIR *l'approbation des sots.*

ENCOURIR ou **EN COURIR (S')** v. pr. (an-kou-rir — de *en*, et de *courir*). Courir, aller en toute hâte : *Il* S'ENCOURUT *du côté de la rivière.*

L'associé des frais et du plaisir
S'encourt en haut, en certain vestibule.
LA FONTAINE.

‖ Ce mot, qui a vieilli dans les livres, est resté dans le langage populaire.

ENCOURRE v. a. ou tr. (an-kou-re — de *en*, et de *courre*, qui s'est dit pour *courir*). Accourir. ‖ Encourir; avoir à supporter. ‖ Vieux mot.

ENCOURTINÉ, ÉE (an-kour-ti-né) part. passé du v. Encourtiner : *Un lit* ENCOURTINÉ.

ENCOURTINER v. a. ou tr. (an-kour-ti-né — de *en*, et de *courtine*). Garnir de courtines, de rideaux, de tapisseries. ‖ Vieux mot.

— Par anal. Entourer comme d'une courtine :

Des rameaux de mon olive
J'encourtine ton autel.
DU BELLAY.

— Par ext. Entourer de murs, de fortifications.

ENCOURU, UE (an-kou-ru) part. passé du v. Encourir : *La peine* ENCOURUE *par les contrevenants.*

ENCOURUE s. f. (an-kou-rû — rad. *encourir*). Intérêt de l'intérêt : *Ces intérêts sont dus pour cinq années, sans préjudice de l'*ENCOURUE. (Complém. de l'Acad.) ‖ Vieux mot.

ENCOUTURE s. f. (an-kou-tu-re — de *en*, et de *couture*). Mar. Disposition des bordages encouturés.

ENCOUTURÉ, ÉE (an-kou-tu-ré) part. passé du v. Encouturer : *Bordages* ENCOUTURÉS.

ENCOUTURER v. a. ou tr. (an-kou-tu-ré — de *en*, et de *couture*). Mar. En parlant des bordages, Les disposer à clin, les faire mordre un peu l'un sur l'autre, au lieu de les juxtaposer.

ENCRAGE s. m. (an-kra-je — rad. *encrer*). Typogr. Action de charger d'encre, en parlant des balles ou des rouleaux : *L'*ENCRAGE *des rouleaux.*

ENCRAINÉ, ÉE (an-krè-né). Art vétér. Blessé au garrot. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui ÉGARROTÉ.

ENCRASICHOLE adj. m. (an-kra-zi-ko-le — du gr. *en*, dans; *kras*, tête; *cholê*, bile). Ichthyol. Se dit d'une espèce d'anchois, parce que la tête de ce poisson contient une substance très-amère.

ENCRASSÉ, ÉE (an-kra-sé) part. passé du v. Encrasser : *Des habits* ENCRASSÉS. *Des mains* ENCRASSÉES.

— Fig. Encroûté, obstiné dans son ignorance : *Ces gens-là, c'est si bourgeois, si bête, si* ENCRASSÉ!... *il n'y a rien à faire.* (E. Sue.)

— Mécan. *Grille encrassée*, Grille obstruée par les scories du charbon, surtout quand il est de mauvaise qualité.

ENCRASSER v. a. ou tr. (an-kra-sé — de *en*, et de *crasse;* en vieux français, *encrassier* avait la valeur de *engraisser;* il en est de même du wallon *écrauchi*, rouchi *encrachier*). Salir de crasse : ENCRASSER *ses habits, son chapeau. Vos cheveux* ENCRASSENT *le collet de votre paletot. Cette poudre* ENCRASSE *trop les armes.*

— Mécan. Obstruer de scories : *Cette houille* ENCRASSE *beaucoup les grilles des fourneaux.*

— Intransitiv. Devenir crasseux : *Ces étoffes* ENCRASSENT *en peu de temps.*

S'encrasser v. pr. Prendre de la crasse, devenir crasseux : *Vos habits commencent à* S'ENCRASSER.

— Fig. Fréquenter ou s'allier des personnes viles par leur caractère ou leur état : *On ne fréquente pas les gens crasseux sans* S'ENCRASSER *quelque peu. Se marier ainsi, cela s'appelle* S'ENCRASSER. ‖ S'encroûter, s'abêtir : *Il* S'ENCRASSE *de plus en plus par sa paresse.*

— **Antonyme.** Décrasser.

ENCRATITE s. m. (an-kra-ti-te — du gr. *egkratês*, chaste). Hist. relig. Membre d'une secte du IIe siècle, qui réprouvait le mariage, faisait une obligation rigoureuse de la continence, défendait l'usage de la viande et celui du vin, même à la messe.

— **Encycl.** Les *encratites* étaient disciples de Tatien, et on les appelait aussi continents, sévériens, apotactiques, saccophores, hydroparastes.

Ce nom d'*encratites* vient du grec ἐγκράτεια, continence. Les partisans de cette secte, qui rejetaient le mariage comme illicite, s'étaient ainsi appelés, parce que, pour eux, la continence était la première des vertus.

La doctrine des *encratites* avait emprunté ses dogmes à toutes les sectes. Comme Valentin, les *encratites* imaginaient des puissances invisibles, des principautés, et mille autres fables de cette nature; ils admettaient avec Marcion deux dieux, et le Créateur du monde n'était que le second par le rang. Aussi prétendaient-ils que ces paroles du Créateur : *Que la lumière soit faite*, étaient moins un commandement qu'une prière adressée au Dieu suprême. Dans leur opinion, l'Ancien Testament était l'ouvrage de ces deux divinités.

Ils condamnaient l'usage du mariage non moins que l'adultère, et s'appuyaient pour cela sur ces paroles de saint Paul, dans son épître aux Galates : *Celui qui sème dans la chair moissonnera la corruption de la chair.* Ils témoignaient une aversion sans bornes pour ceux qui mangeaient de la chair et qui buvaient du vin, car ils regardaient comme obligatoire la défense faite aux Nazaréens.

Leur nom d'*hydroparastes*, ὑδροπαράσταται, leur vient de ce qu'ils ne se servaient que d'eau dans le sacrifice de la messe.

Les *encratites* étaient conséquents avec leur doctrine; pour eux, la matière était le siège du mal et du péché. C'est pourquoi ils la combattaient de toutes leurs forces, et ils lui livraient une guerre sans trêve ni merci. Ils prétendaient que les âmes pénétrées de l'enseignement du Sauveur, et dégagées des préoccupations de la matière, doivent soupirer sans cesse après le ciel, leur patrie véritable, d'où elles sont déchues et où elles retournent après leur mort, revêtues d'un corps céleste; car le corps terrestre devait être anéanti, comme tout ce qui dérive de la matière.

Les *encratites* avaient, outre cette doctrine générale, diverses opinions particulières qui s'éloignaient de l'orthodoxie. Ainsi ils déclaraient qu'Eve n'a point été créée à l'image de Dieu, puisqu'elle est sortie de l'homme; tandis que l'orthodoxie admet que, bien qu'elle soit tirée des côtes de l'homme, la femme est créée à l'image de Dieu. Cette opinion n'est pas, du reste, particulière aux *encratites :* elle a été aussi professée par quelques Pères de l'école d'Antioche, Théodoret entre autres. Telle était aussi l'opinion des sévériens, et tel est encore de nos jours l'avis des sociniens, qui font, il est vrai, consister uniquement la ressemblance avec l'image divine dans la domination de l'homme sur les animaux, analogue à celle de Dieu sur toute la création, ou, en d'autres termes, dans la supériorité de l'intelligence humaine, et non, comme les sectes que nous avons énumérées, dans la sainteté; car, disent-ils, si l'homme avait été saint, il n'aurait pas péché.

Pour les *encratites*, la tentation d'Eve n'est qu'une allégorie; le serpent tentateur n'est que le symbole des instincts sexuels trop fort éveillés chez Eve d'abord et ensuite, par son influence, chez Adam. En conséquence, ils condamnaient absolument le mariage. Cette explication avait été imaginée par le célèbre Juif alexandrin Philon, et elle fut admise par Clément d'Alexandrie, par Ambroise de Milan, par les manichéens et, au moyen âge, par les cathares ou albigeois.

Plusieurs auteurs ont soutenu que Tatien n'était pas le fondateur de cette secte, mais qu'elle remontait aux premiers jours du christianisme. Evidemment cette lutte de l'esprit contre la matière, de l'âme contre le corps et ses concupiscences, est l'idée fondamentale du paulinisme; Tatien n'a fait que l'exagérer, en prétendant que tout ce qui était matière et tenait à la matière devait être regardé comme mauvais. Cependant nous pouvons dire avec saint Irénée, Eusèbe, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, Théodoret, que les *encratites*, avec leur doctrine et leur système nettement définis, descendent de Tatien, et non de saint Paul. La propagation de ce système en Occident ne saurait être pour nous une difficulté. Selon saint Irénée, Tatien n'était point étranger au monde occidental, puisqu'il succéda à saint Justin dans la direction de l'école de Rome.

ENCRAVATÉ, ÉE (en-kra-va-té) part. passé du v. Encravater : *Un jeune homme artistement* ENCRAVATÉ.

ENCRAVATEMENT s. m. (an-kra-va-te-man — rad. *encravater*). Fam. Art ou action de mettre sa cravate, de mettre une cravate à quelqu'un : *Depuis qu'elle me distingue, madame Javerval préside d'elle-même à l'*ENCRAVATEMENT *de son époux, qui se trouve ainsi l'agent de notre correspondance.* (Ch. de Bernard.)

ENCRAVATER v. a. ou tr. (an-kra-va-té — de *en*, et de *cravate*). Mettre une cravate à : ENCRAVATER *un enfant.*

S'encravater v. pr. Mettre sa cravate : *Ne savoir pas* S'ENCRAVATER.

ENCRE s. f. (an-kre — du latin *encaustum*, en grec *enkauston*, encre rouge avec laquelle les empereurs grecs signaient; de *en*, préposition, et *kaustos*, brûlé; de *kaiô*, qui répond au sanscrit *kuath*, brûler, chauffer, cuire. Le mot latin et le mot grec s'accentuaient différemment, fait observer M. Littré : « Le latin avait l'accent sur la syllabe *cau*, et le grec sur la syllabe *enk*, et, comme dans tous les mots tirés du grec où l'accentuation nationale était en conflit avec l'accentuation étrangère, la prononciation de *encaustum* était tantôt latine : *encaústum*, tantôt grecque : *éncaustum;* du moins c'est ce que montrent les langues romanes, qui reproduisent, les unes *encaustum*, le français par exemple, ainsi que ses patois, et le sicilien *inga*, tandis que les autres reproduisent *encaústum*, comme le provençal *encaut*, l'espagnol *encausto* et l'italien *inchiostro*). Liquide préparé pour écrire, imprimer ou dessiner à la plume : ENCRE *noire, rouge, bleue.* ENCRE *fixe, double, indélébile. Bouteille à l'*ENCRE. *Se barbouiller d'*ENCRE. *L'*ENCRE *est d'autant meilleure et moins altérable, qu'il s'y trouve plus de gallate comparativement à la quantité de tanin.* (Pelouze.) *L'égoïsme écrit à l'*ENCRE *le mal qu'on lui cause, au crayon le bien qu'on lui fait.* (Ségur.)

— Fig. Action d'écrire; écrits, œuvres littéraires : *Pour moi, j'ai l'*ENCRE *en horreur. Au jugement dernier, l'*ENCRE *des écrivains sera estimée au même prix que le sang des martyrs.* (Prov. mahométan.) *La méchante habitude du papier et de l'*ENCRE *fait qu'on ne peut s'empêcher de griffonner.* (Chateaub.) *Il faut choisir entre la liberté de la plume ou la liberté du fusil, le sang ou l'*ENCRE. (E. de Gir.)

Cent fois plus malheureux et plus infâme encore
Est ce fripier d'écrits que l'intérêt dévore,
Qui vend au plus offrant son *encre* et ses fureurs.
VOLTAIRE.

— *Encre de couleur*, Encre colorée autrement qu'en noir. ‖ *Encre d'imprimerie*, Pâte composée de noir de fumée et d'huile de lin, qu'on emploie dans l'imprimerie. ‖ *Encre lithographique*, Encre servant à l'impression lithographique. ‖ *Encre autographique*, Encre dont on se sert en lithographie pour écrire sur un papier préparé, et transporter ensuite

sur la pierre ce qu'on a écrit ou dessiné. ‖ *Encre de conservation*, Préparation pour empêcher l'altération de l'encre lithographique sur la pierre, lorsque le tirage est suspendu. ‖ *Encre oléique*, Encre mêlée d'huile dont la poste se sert pour timbrer ses dépêches. ‖ *Encre sympathique*, Liquide incolore sur le papier, mais que l'on peut rendre visible en soumettant l'écriture à certaines influences chimiques : *Le jus d'oignon est une véritable* ENCRE SYMPATHIQUE, *qui prend une teinte brune sous l'influence de la chaleur*. ‖ *Encre de Chine*, Préparation sèche et solide de noir de fumée, qu'on emploie particulièrement dans le dessin au lavis, et qui a d'abord été fournie exclusivement par la Chine : L'ENCRE DE CHINE *authentique se distingue à la cassure, qui est nette et brillante, à la finesse de son grain, à sa dureté extrême et à son inconcevable divisibilité.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Noir comme l'encre, plus noir que l'encre*, Extrêmement noir, à cause de la couleur de l'encre ordinaire, et fig. Sombre, horrible : *Mille soupçons* PLUS NOIRS QUE L'ENCRE *s'emparèrent de son imagination.* (Hamilton.) ‖ *Bouteille à l'encre*, Affaire obscure, embrouillée ; Se dit à cause de la couleur noire de l'encre commune : *Ce procès, c'est la* BOUTEILLE À L'ENCRE. ‖ *Etre dans la* BOUTEILLE À L'ENCRE, Etre engagé dans quelque intrigue, dans quelque affaire secrète et suspecte.

— Hist. *Encre sacrée*, Encre rouge pourpre dont les empereurs d'Orient se servaient pour signer leurs actes, et qu'on gardait avec les plus grandes précautions : *Il était défendu, sous peine de mort, d'avoir en sa possession de l'*ENCRE SACRÉE, *ou de chercher à en obtenir de l'officier auquel ce dépôt était confié.* (Complém. de l'Acad.)

— Moll. Liquide noir qui est contenu dans le corps des sèches, et qu'on emploie dans le dessin au lavis, sous le nom de sépia.

— **Encycl.** Techn. ENCRE À ÉCRIRE. L'*encre* est aussi ancienne que l'écriture. Il est même prouvé qu'avant d'être employée pour former des caractères alphabétiques, elle a dû servir, comme couleur, pour tracer des figures et des ornements sur les parois intérieures et extérieures des monuments publics et privés en remplacement de la *gravure*.

Nous avons cette preuve dans le verbe *écrire*, γράφω, qui dans toutes les langues anciennes est synonyme de *graver*.

L'Assyrie confia d'abord le dépôt de ses mémoires historiques aux briques gravées; l'Egypte aux hiéroglyphes gravés ou peints de différentes couleurs; la Grèce et l'Etrurie aux pierres sculptées et à la peinture de divers genres de céramique. On peut voir dans une vitrine du musée du Louvre un amas de tessons sur lesquels sont écrites en grec des quittances de contributions.

L'Egypte étendit l'usage de l'écriture à l'*encre* sur pierre et sur bois aux feuilles du papyrus convenablement apprêtées. Cette invention produisit une grande révolution dans l'art de représenter les idées et les choses. La peinture d'*objets* hiéroglyphiques se changea en écriture de signes hiératiques; les signes hiératiques, de plus en plus simplifiés, donnèrent naissance aux caractères coptes de l'écriture *démotique*.

Les musées égyptiens de Berlin, de Paris et de Turin possèdent des documents précieux par leur haute antiquité, écrits en caractères hiératiques et démotiques coptes, et encore bien conservés, où l'on peut suivre le cours de cette évolution.

On enseigne ordinairement dans les collèges, en citant à l'appui l'histoire du maître d'école de Phalère, que les anciens écrivaient toujours avec un stylet sur des tablettes de cire. On tire même de cet usage l'étymologie du mot *style*.

Les Grecs et les Romains avaient, il est vrai, l'habitude de prendre des notes sur certaines tablettes de peau cirée; mais ils écrivaient à l'*encre* les ouvrages de quelque importance. Le musée du Louvre possède un feuillet d'un manuscrit d'Homère écrit à l'*encre*, à une époque très-reculée.

Moïse parle de l'*encre*. Pline nous a laissé la recette pour la composer. On a trouvé à Pompéi des manuscrits grecs et latins; en Egypte, des livres grecs et coptes d'une grande antiquité, écrits avec de bonne *encre*. De tous les ouvrages anciens de quelque importance arrivés jusqu'à nous, combien y en a-t-il qui soient écrits sur ces fameuses tablettes de cire? Presque tous sont écrits à l'*encre*.

La fabrication de l'*encre* était même portée chez les anciens à un très-haut degré de perfection. L'*encre* du *Virgile* du Vatican, qui remonte au IVe siècle, ne laisse rien à désirer. Les *encres* des palimpsestes grecs et latins, qui, après avoir été grattées, lavées et couvertes, dans le moyen âge, d'autres caractères, ont pu encore être ravivées, étaient certainement d'une qualité supérieure.

Nous avons vu et étudié une quantité incalculable d'actes authentiques et de documents officiels, depuis le IXe siècle jusqu'au XVIIe siècle, écrits sur parchemin ou sur papier. Les *encres* du IXe, du Xe, du XIe et du XIIe siècle sont inférieures à celles des palimpsestes. La forme des caractères, en général, est nette; mais la couleur a presque toujours pâli. Du XIIe au XVe siècle, nous avons remarqué un progrès continu dans la fabrication des *encres* et dans le perfectionnement des écritures. Les *encres* italiennes et espagnoles du XVIe siècle atteignent le plus haut degré de perfection.

Les lettres autographes de Jules II, de Léon X, de Machiavel, de Guichardin, du duc de Tolède et de Charles V sont aussi fraîches encore aujourd'hui que si elles avaient été écrites d'hier. Les autographes de Bossuet, de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon, de Boileau, de Mlle de La Vallière, de la galerie Mazarine, quoique plus récents, sont moins bien conservés. Les caractères sont nets; mais l'*encre* a roussi. Le temps y portera encore d'autres ravages.

Au commencement du XVIIe siècle, la fabrication des *encres* est en décadence. On composait à cette époque une certaine *encre* d'un noir brillant du plus bel effet; mais au bout d'un demi-siècle elle tournait au jaune; deux siècles plus tard elle avait brûlé le papier. Nous avons vu quelques manuscrits de ce temps; tout ce que l'*encre* avait touché était brûlé, pulvérisé et mis à jour comme s'il eût été coupé à l'emporte-pièce.

Une grande partie des *encres* employées de nos jours, d'après les analyses du baron Thenard, sont de nature à produire le même effet dans un temps plus ou moins rapproché. « Parmi les cent cinquante-neuf échantillons d'*encre* qui figurent à l'Exposition universelle (1855), dit l'illustre chimiste, la plupart présentent le grave danger de n'être pas à l'abri de l'épreuve du temps; le temps n'est pas éloigné, ajoutait-il, où des actes importants seront devenus illisibles sans qu'il soit possible d'en faire reparaître les caractères effacés. »

La bonne *encre* à écrire n'est pas seulement une couleur superficielle, mais une teinture qui pénètre les fibres du papier et s'y fixe d'une manière permanente sans qu'elle puisse être détachée par le temps ou par l'action des agents chimiques.

L'*encre* au sulfate de fer et à la noix de galle de bonne qualité est celle qui, d'après le même chimiste, réunit le plus grand nombre de qualités essentielles.

Un autre chimiste, James Starck, s'est longtemps occupé de la fabrication des *encres*. De 1842 à 1860, il en a fabriqué deux cent vingt-neuf espèces différentes; il a essayé la durée comparative de l'écriture de chaque espèce sur différentes qualités de papier, et il a conclu qu'aucun sel ne donne d'aussi bons résultats que le sulfate de fer ordinaire.

D'après les expériences de M. Starck, l'*encre* à la noix de galle et au campêche serait moins durable que l'*encre* à la noix de galle pure, et le sucre exercerait une action pernicieuse sur les *encres* les mieux conditionnées.

Il a observé aussi que le contact du fer diminue sensiblement la force et la stabilité de l'*encre;* aussi il recommande d'écrire les actes publics avec des plumes d'oie, à l'exclusion de toute espèce de plume métallique.

Le même auteur a recherché dans ses expériences s'il n'existait pas dans la nature une substance de couleur foncée, qui, ajoutée à l'*encre* ordinaire, pût en augmenter la force et la stabilité, et il a trouvé que le sulfate d'indigo était la seule matière qui pouvait remplir ce but.

Comme résultat de vingt années de recherches, d'études et d'expériences, ce chimiste a acquis la conviction que la formule qui donne l'*encre* la plus noire, la plus coulante et la plus durable est la suivante, calculée pour deux pintes d'*encre :*

Noix de galle........	12 onces
Quelques clous de girofle.	
Sulfate d'indigo......	8
Couperose verte......	8
Gomme arabique......	4

On peut aussi faire de bonne *encre* avec la recette suivante : on fait macérer pendant trente-six heures, dans 5 litres d'eau pure, 1 kilogr. de noix de galle concassée et 75 gr. de fragments de campêche; on maintient la liqueur pendant deux heures près de l'ébullition; on filtre dans une chausse, et l'on ajoute 500 gr. de sulfate de fer et de 500 à 600 gr. de gomme arabique que l'on aura préalablement fait dissoudre dans au moins 2 litres 1/2 d'eau. On agite bien le tout et on l'abandonne pendant deux à trois jours à l'action de l'air. Enfin on décante, on aromatise avec 30 à 40 gouttes d'essence de lavande, et l'on met en bouteilles. Le prix élevé de la noix de galle fait qu'on en remplace souvent une partie par du sumac, du campêche ou du tan pulvérisé. On fait ainsi de l'*encre simple*, qui est plus épaisse et moins belle que la précédente, qu'on nomme *encre double*.

Pour empêcher l'*encre* de moisir, on y ajoute différentes substances, telles que des huiles essentielles, des clous de girofle bien écrasés, quelques gouttes d'acide phénique et même quelquefois du sublimé corrosif. Cette dernière addition n'offre aucun avantage. La présence des acides retarde la transformation du sel ferreux en sel ferrique. L'*encre* reste plus claire et plus pâle dans la bouteille, mais elle devient noire en séchant à l'air.

On fait aussi des *encres* dans lesquelles on ajoute du sulfate de cuivre, du sucre et du vinaigre; mais ces composés ne peuvent être employés avec avantage que pour des usages spéciaux. Le sulfate de cuivre rend le précipité plus foncé, mais plus épais et plus compacte, et, par conséquent, plus facile à fixer. Le sucre rend l'*encre* plus fluide, ce qui permet d'y ajouter une plus grande quantité de gomme; il la rend collante quand elle sèche, de sorte que l'on peut prendre facilement copie de ce qui a été écrit à l'aide de papier sans colle, en mouillant avec une éponge. Cette *encre* sucrée a reçu le nom d'*encre à copier*.

Les *encres* appelées alizarines ne contiennent pas de garance, comme leur nom pourrait le faire supposer. Comme ce liquide n'agit pas sur le fer, on peut s'en servir avec des plumes métalliques. Les caractères sont noirs et très-solides sur le cuivre et l'argent, moins solides sur l'étain, le plomb et le zinc.

— ENCRES GRASSES POUR IMPRESSION. Les *encres* grasses de diverses sortes servant aux différents genres d'impression peuvent se diviser en trois classes bien distinctes : 1° *encres* pour gravure en taille-douce; 2° *encres* pour typographie; 3° *encres* pour lithographie.

Nous donnons ci-dessous un tableau des subdivisions de chacune de ces classes.

POUR GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.	POUR IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.	POUR LITHOGRAPHIE.			
		Pour écrire ou dessiner sur pierres lithographiques.	Pour impressions lithographiques.	Pour reporter un dessin d'une pierre sur une autre ou d'une planche gravée sur une pierre.	Pour conserver les pierres lithographiques en bon état.
	Encres dites à vignettes. Encres dites à labeurs. Encres dites à journaux. Encres de couleur.	Bâtons lithographiques. Encre autographique. Crayons lithographiques.	Noir dessin. Noir écriture. Noir machine. Couleurs en pâte.	Encre à report ordinaire. Encre à report de cuivre.	Encre de conservation.

Nous allons étudier chacune de ces *encres*, en suivant l'ordre indiqué par le tableau.

— I. *Encre pour gravure en taille-douce.* Cette *encre* s'obtient en broyant les plus beaux noirs lourds de fumée avec les vernis à l'huile de lin les plus purs et les plus limpides. Ces vernis doivent être parfaitement cuits; leur fabrication sera indiquée à l'article VERNIS.

L'*encre* doit pouvoir entrer facilement dans les traits les plus délicats de la gravure, ce qui exige qu'elle ne soit pas trop compacte; elle doit pourtant être d'un ton très-intense, et pour cela il faut qu'elle contienne beaucoup de colorant; c'est pour concilier ces deux conditions contradictoires qu'on emploie des noirs de fumée *lourds*. Enfin l'*encre* ne doit pas graisser la plaque de cuivre; il faut donc que le vernis soit parfaitement cuit sans avoir toutefois une consistance trop grande, car on serait alors obligé, pour délayer le noir, d'en employer une trop grande quantité, ce qui diminuerait l'intensité de ton de l'*encre*.

— II. *Encres pour typographie*. Les *encres* noires typographiques sont des mélanges de noir de fumée et d'huiles de nature diverse, plus ou moins cuites, et contenant en dissolution une certaine quantité de résine. Ces *encres* se divisent en quatre catégories :

1° *Les encres dites à vignettes*. Ces *encres* se rapprochent beaucoup de l'*encre* pour taille-douce. Elles doivent avoir autant d'intensité comme ton, puisqu'elles sont destinées à imiter les gravures, être très-onctueuses, d'un emploi facile, et très-siccatives, afin de permettre de reproduire exactement toutes les finesses de la gravure sans maculage possible après quelques heures à peine d'impression. La fabrication de ces *encres* est, on peut le dire, la pierre d'achoppement de bien des fabricants.

2° *Encres dites à labeurs*. Ces *encres*, que l'on emploie pour l'impression des ouvrages non illustrés, sont de qualité inférieure aux *encres* à vignettes, comme intensité de ton surtout; les matières premières employées sont de qualité plus commune, mais le broyage doit en être encore très-parfait et l'emploi très-facile. En outre, leur siccativité doit être assez grande pour que, après quelques jours d'impression, il n'y ait plus aucun maculage à craindre lorsqu'on envoie les feuilles à la reliure.

3° *Encres à journaux*. Les journaux sont loin de briller par la perfection de leur impression. Cela tient à bien des causes dérivant toutes du bas prix forcé d'œuvres éphémères.

La mauvaise qualité des papiers employés vient encore augmenter les difficultés d'une impression laissant déjà tant à désirer par suite de l'incroyable rapidité des machines et du manque de toute mise en train. Quant aux *encres*, leur bas prix interdit l'emploi de l'huile de lin et des beaux noirs de fumée calcinés. Elles sont faites avec des huiles minérales tenant en dissolution des résines. On exige avant toute chose de ces *encres* un emploi d'une extrême facilité et une rapidité de séchage incroyable, qualités obligatoires par suite de la rapidité du tirage, qui dépasse souvent trente mille exemplaires à l'heure.

4° *Encres de couleur pour typographie*. La fabrication des *encres* de couleur présente beaucoup plus de difficultés que celle des *encres* noires. Ce ne sont, il est vrai, que de simples mélanges de poudres colorées avec des vernis de natures diverses; mais ces poudres sont généralement des oxydes ou des sulfures métalliques; elles ont, par suite, des affinités chimiques que n'a pas le noir de fumée et finissent toujours par exercer une certaine action sur les propriétés physiques des vernis employés pour le broyage. L'emploi des *encres* devient dans ce cas fort difficile; tous les efforts du fabricant tendent donc à empêcher ces réactions de se produire, et c'est pour ce motif que la composition des vernis doit varier avec chaque poudre employée. Enfin la grande variation de densité de ces poudres ajoute encore à la difficulté; c'est ainsi que, si nous prenons pour unité la densité du noir de fumée, par exemple, celle du vermillon sera représentée par 162. Il en résulte une très-grande variété de densités dans les diverses *encres* de couleur; la manière de les employer ne peut donc être uniforme. Aussi voit-on beaucoup de conducteurs de machines très-habiles à tirer le noir ne pouvoir parvenir à tirer convenablement les couleurs. Nous allons indiquer la base des principales nuances d'*encres*.

Les *encres* rouges sont faites avec du carmin ou des laques carminées à base d'alumine ou d'étain. Les écarlates et les cramoisis se font avec du vermillon mêlé en plus ou moins grande proportion à du carmin. Les orangés et les jaunes sont des chromates de plomb, et leur nuance varie suivant la quantité de ce métal. Les bleus foncés se font au bleu de Prusse; les bleus clairs au bleu d'outremer; les bleus solides au bleu de cobalt.

Les verts sont des mélanges de bleu de Prusse et de jaune de chrome en proportions variables. Les violets sont des mélanges de carmin et de bleu d'outremer, ou des laques violettes à base d'aniline. Ces derniers violets sont bien plus vifs que les violets au carmin, mais résistent bien moins longtemps à l'action de la lumière. Les bruns divers s'obtiennent à l'aide de terres naturelles appelées terre de Cassel, terre de Sienne, rouge de Venise, etc. Les couleurs imitant l'or, l'argent ou les bronzes de diverses nuances s'obtiennent en imprimant d'abord un vernis à l'huile de lin extrêmement fort et saupoudrant tout de suite la feuille imprimée avec de la poudre métallique de la nuance voulue. Les nuances légères appelées *fonds d'action* s'obtiennent en teintant de l'*encre* blanche à base de céruse avec quelques centièmes de la couleur dont on désire avoir la dégradation. Enfin l'imprimeur habile, par une superposition convenable de couleurs, peut obtenir des nuances très-variées avec un nombre de couleurs relativement très-restreint. Pour ne citer qu'un exemple, les trois couleurs simples, rouge, bleu, jaune, pouvant donner par leur superposition les trois couleurs binaires : violet (mélange de rouge et de bleu), vert (mélange de bleu et de jaune), orangé (mélange de jaune et de rouge), on comprend qu'avec trois tirages seulement on puisse obtenir six couleurs *au moins;* mais il y a plus, le violet, par exemple, ne sera pas le même, suivant que l'on fera retomber le bleu sur le rouge ou le rouge sur le bleu; ce n'est donc pas six couleurs, mais bien neuf que l'on peut obtenir avec trois couleurs seulement, en variant l'ordre des tirages.

— III. *Encres pour lithographie*. Ces *encres* se divisent en quatre classes bien distinctes.

Première classe. Les *encres* de cette classe doivent être solubles à l'eau et sont composées de savon, de suif et de noir de fumée. C'est grâce à l'excès de potasse contenu dans la savon que la matière grasse s'émulsionne facilement dans l'eau. Ces *encres* servent aux écrivains pour écrire sur pierre; elles sont livrées au consommateur en bâtons (comme l'*encre* de Chine), sous le nom de bâtons lithographiques.

Pour écrire sur papier autographique (papier ordinaire revêtu d'un seul côté d'un encollage spécial teinté en jaune pour faire reconnaître facilement le côté encollé), on emploie ce que l'on nomme de l'*encre* autographique.

L'*encre* autographique est simplement l'*encre* lithographique dont nous avons déjà parlé, mais contenant moins de suif, d'abord pour permettre d'écrire rapidement avec des plumes ordinaires sur un papier fortement collé, surface moins absorbante que celle d'une pierre lithographique, ensuite pour que la dissolution aqueuse de cette *encre* se conserve assez longtemps sans se précipiter, ce qui aurait infailliblement lieu s'il y avait trop de matière grasse dissoute.

Les dessinateurs lithographes emploient, pour dessiner directement sur pierre, des crayons plus ou moins durs, qui ne sont autre chose que de la pâte pour bâtons lithographiques, rendue plus ferme par une addition convenable de cire et de gomme laque, et moulée à une température assez élevée pour faire entrer ces diverses matières en fusion et les mélanger parfaitement.

Deuxième classe. Les *encres* dont se servent les imprimeurs lithographes pour leurs tirages portent simplement le nom de noirs et se divisent, comme les *encres* typographiques, en trois catégories.

1° *Noirs dessin*. Ces noirs doivent être de ton très-intense. Ils sont livrés en pâte très-compacte, que l'imprimeur étend lui-même avec le vernis qu'il juge convenable. Ces noirs sont un mélange de noir de fumée et de vernis de lin très-pur.

2° *Noirs écriture*. Ces noirs, d'un prix beaucoup moins élevé que les précédents, sont pourtant encore livrés à l'état de pâte compacte, dont l'imprimeur modifie la force suivant son genre de travail. Comme les précédents, ce sont des mélanges de noir de fumée et de vernis à l'huile de lin.

3° *Noirs pour machine*. Ces noirs sont livrés à la consistance convenable pour un emploi immédiat. Cette consistance supprime, il est vrai, pour l'imprimeur, l'ennui du broyage de la pâte avec le vernis, mais elle lui enlève aussi la ressource de modifier son *encre* avec une certaine quantité de vernis fort ou faible si l'emploi présente quelque difficulté, point très-important pour un genre d'impression aussi délicat que l'impression lithographique; aussi ne tire-t-on à la machine que les travaux tout à fait communs, et alors on sacrifie tout à la rapidité et au bas prix.

Couleurs en pâte. Les couleurs pour lithographie se livrent en pâtes plus ou moins consistantes. On a même réussi, dans ces derniers temps, à les mouler, comme les couleurs d'aquarelles, en pains, ce qui est d'un grand avantage pour le lithographe, car ces pâtes dures se conservent indéfiniment sans sécher et ne deviennent siccatives que lorsqu'elles sont mêlées à la quantité de vernis suffisante pour en rendre l'emploi facile. C'est la maison Lorilleux, bien connue de tous les imprimeurs lithographes et typographes pour la perfection de ses produits, qui a inauguré ce nouveau système si commode pour un emploi rapide et aussi minime que l'on veut. On peut ainsi se rendre très-facilement compte de la quantité de couleur employée pour chaque tirage; de plus, chaque ouvrier, ayant sa palette à part, se trouve ainsi responsable de la couleur qu'on lui a confiée et n'a pas à venir puiser les diverses nuances dans une boîte commune dont le contenu est si souvent altéré et gâché par les ouvriers peu soigneux. Ces pâtes de couleur sont formées des poudres minérales dont nous avons parlé au paragraphe des *encres* typographiques, broyées avec des vernis très-consistants, variables avec la nature chimique de ces poudres. C'est là un point dont ne tiennent pas compte les lithographes qui broient leurs couleurs eux-mêmes et qui ont une formule uniforme pour toutes les nuances; aussi se créent-ils de grandes difficultés d'emploi, car beaucoup de poudres métalliques coagulent complètement les vernis lithographiques et deviennent, par suite, d'un broyage impossible. On remédie en partie au mal par ce que l'on appelle les ficelles du métier, les uns en ajoutant un peu de beurre, les autres du suif, d'autres de la mélasse, d'autres certains baumes, etc.; mais tout cela est bien précaire et n'est basé sur aucune méthode certaine.

Troisième classe. Les imprimeurs lithographes se servent d'une autre espèce d'*encre*, les *encres* à report. Ces *encres* s'emploient pour transporter une lithographie d'une pierre sur une autre.

Un dessin lithographique, après mille épreuves à peine, est toujours plus ou moins altéré dans ses finesses. Si donc on se servait du dessin original lui-même pour le tirage, il serait promptement détérioré et demanderait de nombreuses et fréquentes retouches; c'est pour parer à cet inconvénient que l'on a imaginé les *encres* à report, dont voici en général la composition :

Suif............	300 gr.
Savon sec........	100
Cire jaune........	300
Noir pour machine....	500

On se sert de cette *encre* à report pour encrer la pierre originale; on tire l'épreuve sur papier de Chine fortement encollé; on porte cette épreuve sur une pierre lithographique préparée à l'avance, le côté imprimé du côté de la pierre, puis on passe à la presse; on fait subir à l'épreuve une forte pression; on mouille ensuite le dos de la feuille, de manière à la détremper parfaitement, puis on enlève la feuille avec précaution et l'encollage seul reste alors sur la pierre avec le sujet imprimé sur cet encollage; la feuille retirée est complétement blanche. On fait disparaître l'encollage à l'aide d'une éponge humide, et il ne reste plus définitivement sur la pierre que le sujet imprimé avec l'*encre* à report. On laisse plusieurs heures la pierre en cet état pour donner à l'*encre* le temps de pénétrer à une profondeur suffisante, puis on enlève cette encre avec précaution à l'aide d'essence; le noir seul a disparu, mais la matière grasse qui a pénétré dans la pierre n'est pas atteinte, si l'on a opéré délicatement; on encre alors la pierre avec du noir ordinaire et on tire plusieurs épreuves pour juger si le report a bien réussi.

Quatrième classe. Encre de conservation. Dans le cas où l'on ne doit pas se servir immédiatement d'un report, on encre la pierre avec de l'*encre* de conservation. Cette *encre*, composée de noir pour machine avec addition de 25 pour 100 de suif, est destinée à conserver les pierres en bon état. Lorsqu'un tirage est terminé, l'imprimeur doit toujours prendre la précaution d'encrer sa pierre à l'*encre* de conservation et de la garder en cet état jusqu'au moment d'un nouveau tirage. Pour ce nouveau tirage, on enlève avec précaution l'*encre* de conservation à l'aide d'essence, et l'on encre ensuite avec les noirs d'impression ordinaires.

— ENCRE DE CHINE. Les bases de l'*encre* connue sous le nom d'*encre de Chine* sont le noir de fumée, la gélatine et des matières odoriférantes. Le noir de fumée s'obtient, dans le Céleste-Empire comme en Europe, par la combustion des graisses et des huiles. La gélatine employée provient des peaux de buffalo; elle constitue une véritable colle forte, qu'on fait cuire dans l'eau, jusqu'à ce qu'elle se gonfle par l'action de la chaleur; après l'avoir retirée du feu, on la laisse séjourner sur des planches en contact avec l'air. Pour la préparation de l'*encre* elle-même, on met à recuire cette colle dans des bassines de fonte avec une petite quantité d'eau, dans laquelle elle se dissout rapidement, puis on ajoute du noir de fumée en quantité suffisante pour former une pâte molle, et, quand le brassage a été opéré de façon à mélanger intimement ces substances, on y verse de l'huile de pois en faible proportion, en chauffant pendant toute la durée de l'opération entre 50° et 60° centigr. seulement.

Lorsque le mélange est bien homogène, la pâte est séparée en pains ou gâteaux, auxquels il est facile de donner une forme quelconque dans des moules de bois. Après la dessiccation complète des pains, ce qui demande cinq ou six jours, on passe à leur surface un tampon de linge mouillé pour les unir et on termine l'opération en frottant cette surface avec une sorte de gratte-boesse très-dure, imprégnée de cire de *coccus pela*. Cette cire donne aux pains un beau vernis et empêche l'*encre* de salir les doigts quand elle est humide.

L'odeur particulière à l'*encre* de Chine est due à une addition de camphre de Bornéo et de musc en poudre, qui est jetée dans la pâte pendant le brassage. Comme ces matières sont fort chères en Orient comme ailleurs, les *encres* communes en sont toujours privées, et celles de luxe coûtent, même en Chine, 6 fr. à 7 fr. le pain de petite dimension.

Le P. Champion, qui a étudié cette fabrication d'une manière complète, a constaté les mêmes procédés dans plusieurs villes. « L'industrie de la fabrication de l'*encre* de Chine, dit-il, occupe un très-grand nombre d'ouvriers et est très-curieuse dans ses détails : le Chinois y donne des preuves de son adresse et de son activité patiente. D'après des renseignements certains, le même mode de fabrication existe au Japon, et pourtant les Japonais préfèrent l'*encre* chinoise à la leur. »

Nos fabricants ont trouvé depuis longtemps le moyen de produire des *encres* semblables à l'*encre* de Chine; ils n'opèrent pas tous de la même manière; mais tous font un mélange de matières charbonneuses avec de la gélatine ayant éprouvé un commencement de fermentation. Ils aromatisent le mélange avec du musc ou du camphre, puis ils le moulent en pains ou en bâtons de diverses grandeurs. Ils emploient le noir de fumée pour l'*encre* fine, et le noir de liége ou de marc de raisin pour l'*encre* commune.

ENCRÉ, ÉE (an-kré) part. passé du v. Encrer : *Une forme trop* ENCRÉE.

ENCRÈCHEMENT s. m. (an-krè-che-man — de *en*, et de *crèche*). P. et chauss. Ceinture de pieux que l'on forme pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique.

ENCRENÉ, ÉE adj. (an-kre-né). Techn. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge : *Du fer* ENCRENÉ.

ENCRENÉE s. f. (an-kre-né — rad. *encrené*). Techn. Réduction d'épaisseur du fer, quand il est encrené : *Ce fer a trop d'*ENCRENÉE.

ENCRÊPÉ, ÉE (an-krê-pé) part. passé du v. Encrêper :

Par ma foi, nous voilà plaisamment équipés,
Noirs du bas jusqu'en haut, et des mieux *encrêpés*.
HAUTEROCHE.

ENCRÊPER v. a. ou tr. (an-krê-pé — de *en*, et de *crêper*). Munir d'un crêpe : ENCRÊPER *un chapeau*. ‖ Mettre des crêpes aux vêtements de : ENCRÊPER *un enfant*.

S'encrêper v. pr. Se mettre des crêpes, prendre le deuil :

Allez *vous encrêper* sans perdre un seul instant.
REGNARD.

ENCRER v. a. ou tr. (an-kré — rad. *encre*). Typogr. Charger d'encre, en parlant des balles ou rouleaux : ENCRER *les rouleaux*. ‖ Couvrir d'encre, en parlant d'une planche gravée : ENCRER *une planche*.

— Intransitiv. Prendre l'encre : *Ces lettres* ENCRENT *mal. Cette planche n'*A *pas* ENCRÉ.

— **Homonyme**. Ancrer.

ENCREUR adj. m. (an-kreur — rad. *encrer*). Techn. Qui sert à encrer : *Cylindre* ENCREUR *des imprimeries. Godet* ENCREUR *d'un appareil télégraphique imprimant.*

ENCRIER s. m. (an-kri-é — rad. *encre*). Petit vase dans lequel on puise l'encre avec une plume, lorsqu'on veut écrire : ENCRIER *de corne, de porcelaine, de verre.*

— Typogr. Nom donné anciennement à une planche munie de rebords sur trois côtés, qui était fixée au-dessus du train de derrière de la presse, et sur laquelle l'ouvrier imprimeur mettait l'encre, la palette et le broyon.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons : ENCRIER *farineux*. ENCRIER *sec*. ENCRIER *à fleurs*.

ENCRINE s. f. (an-kri-ne — du gr. *en*, dans; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, voisin des astéries : *La palme animale de Parra n'est autre chose que l'*ENCRINE. (P. Gervais.) *Les* ENCRINES *étaient des animaux dont rien, dans l'ordre zoologique actuel, ne peut nous fournir l'idée.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les *encrines* sont des échinodermes voisins des astéries et surtout des comatules, dont elles diffèrent essentiellement par leur corps en forme de bourse et par le pédoncule ou pied articulé qui les fixe au fond de la mer. Ce genre, très-nombreux en espèces aux époques géologiques, ne compte plus dans les mers actuelles que deux ou trois représentants. Ces derniers ont été rarement observés, parce qu'ils vivent à des profondeurs et dans des stations qui les dérobent aux recherches. On en connaît tout au plus une dizaine d'individus, répartis entre les diverses collections de l'Europe; le cabinet d'histoire naturelle du Muséum de Paris n'en possède qu'un seul. Par contre, les *encrines* fossiles se trouvent en abondance dans les terrains anciens, depuis les couches de transition jusqu'à la formation crétacée. Le nombre des individus, la variété et la singularité de leurs formes, ont attiré de bonne heure sur ces êtres l'attention du vulgaire et des savants. Agricola en parle déjà au XVIe siècle; mais il regarde les *encrines* comme des infiltrations minérales semblables aux stalactites. Quelques auteurs anciens y ont vu des articulations vertébrales de poissons; d'autres les ont prises pour des fleurs ou des fruits pétrifiés, etc. On leur a donné les noms de *lis de pierre, palmiers marins, larmes de géant, grains de rosaire, pierres de fée*, etc. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on nommait *astéries* ou *pierres étoilées* les *encrines* en forme d'étoile, et *trochites* celles qui ressemblent à des disques; les réunions d'*encrines* superposées étaient, dans ces deux cas, des *astéries en colonne* ou des *entroques*. On avait la plus grande incertitude sur l'origine de ces corps. Linné, et après lui Lamarck, ont pensé que les *encrines* devaient être rangées dans le groupe des polypes à polypier.

Dans un mémoire présenté en 1755 à l'Académie des sciences de Paris, Guettard propose de considérer les entroques et les astéries en colonne comme appartenant à des espèces voisines les unes des autres et différant seulement par leur forme. Il ajoute qu'elles ont comme caractères communs un petit trou dans leur milieu, de petites dentelures sur leurs bords et une structure lamellaire. Mais les entroques, qu'elles soient étoilées ou circulaires, ne constituent pas la partie la plus importante des *encrines :* elles ne sont que les supports d'un organisme semblable au corps des comatules, et déjà elles étaient connues sous le nom d'*encrinites*. Voici ce que dit Guettard à ce sujet : « Les *encrinites* sont des amas de petits corps de différentes figures, articulés les uns avec les autres, et qui, ainsi réunis, donnent naissance à des espèces de lames longues sillonnées transversalement, qui, par leur réunion, représentent en quelque façon la fleur d'un lis. Lorsque les *encrinites* sont composées de cinq de ces lames, le total porte le nom de *pentacrinite*. Les *pentagones* sont des corps qui ont réellement cette figure et qui sont faits de cinq parties en forme de parallélogrammes articulés les uns avec les autres par un de leurs côtés. La base des *pentacrinites* est communément formée par un corps semblable. Si, au lieu de cinq parallélogrammes, cette base est composée de six, si elle l'est de treize, elle porte alors le nom d'*hexagone* ou de *trisdécagone*. On pourrait lui donner celui d'heptagone, d'octogone, etc., si elle renfermait sept ou huit parties semblables; et il en serait ainsi des autres figures à plusieurs pans que cette base pourrait avoir. Qu'une *encrinite* avec sa base soit maintenant imaginée soutenue par une entroque radiée ou étoilée, alors on aura un de ces corps auxquels on a donné le nom d'*encrinite à queue;* et quand il serait vrai que l'*encrinite* à entroques radiées serait la seule qui se trouverait maintenant dans la terre, ne serait-on pas dans le cas de supposer que l'*encrinite* à entroques étoilées pourrait s'y rencontrer, si on démontrait, comme j'espère le faire, que cette *encrinite* est possible? » Guettard donne ensuite une description très-complète de l'*encrine* du cabinet Boisjourdain, la même qui est conservée au Muséum de Paris.

Ellis, peu de temps auparavant, avait décrit une *encrine*, trouvée, disait-on, dans les mers du Nord, près du pôle; il la regardait comme un polype, erreur partagée par Linné, comme nous l'avons vu, et plus tard par Lamarck, qui place ce genre à côté des *ombellulaires* et des *pennatules*, parmi les polypes flottants. Mais il ne tarda pas à se rapprocher de l'opinion de Guettard, et voici ce qu'il dit à cet égard : « Une *encrine* est plutôt une sorte d'étoile de mer, avec une tige ou une queue articulée, et les rayons de l'étoile, au lieu d'avoir des griffes, comme notre polype, sont garnis intérieurement de plusieurs rangs de fibres articulées, ce qui fait que chaque rayon ressemble à une brosse, et même il semble que notre polype est d'un tout autre genre et qu'il a été jusqu'à présent absolument inconnu. » Disons en passant que c'est par erreur que l'*encrine* de Guettard avait été regardée par quelques personnes comme originaire de la mer des Indes, erreur que nous retrouvons encore dans quelques écrits modernes. Tous les individus appartenant à des espèces vivantes, tous ceux au moins dont la patrie est bien connue, viennent des Antilles. On assure néanmoins en avoir trouvé un sur les côtes d'Irlande.

Antoine Parra, dans sa description des animaux marins de l'île de Cuba, en 1787, donne les détails suivants sur une *encrine* trouvée dans cette région, et qu'il appelle *palme animale :* « C'est un singulier prodige de la nature et que l'on peut considérer comme le vrai phénix de l'histoire naturelle. C'est une plante qui croît au fond de la mer, la première de son espèce qui soit parvenue à la connaissance des naturalistes; semblable à une palme par sa structure, elle est composée de cinquante bourgeons, divisés chacun en deux feuilles. Sa tige est presque ronde; elle présente cinq faces, ayant chacune, et à chaque articulation, un pistil (rayon accessoire), cinq, par conséquent, à chaque articulation. La tige, les pistils, les bourgeons et les parties qui composent chaque feuille, ont tous la même organisation. On dit que c'est un animal, parce qu'on observe, quelques heures après qu'on l'a retirée de l'eau, qu'elle a encore un mouvement, non-seulement dans le corps en général, mais dans chacune de ses parties, même la plus petite; la même chose s'observe dans l'*étoile rameuse* (*euryale*), mais sa structure extérieure est un peu différente. Le plus singulier et le plus digne d'être admiré, c'est qu'elle paraît être une seule pièce pétrifiée; et, regardée quelque temps après qu'on l'a retirée du sol, elle étonnerait le savant le plus profond. »

Les *encrines* présentent, au-dessus d'une tige articulée, une partie plus ou moins renflée, appelée indifféremment *corps, tête, sommet;* c'est l'*encrine* elle-même, dans sa partie étoilée, que l'on a comparée au corps des euryales et surtout des comatules. Ce corps est lui-même formé de séries successives d'osselets ou plaques subordonnées entre elles, et dont le nombre, dans certaines espèces, peut dépasser vingt-six mille. Le nombre considérable d'espèces fossiles que renferme ce genre a conduit à l'établissement de plusieurs types génériques nouveaux, dont les principaux sont : *encrine* ou *encrinite, caryocrinite, pentacrine, apiocrinite, pentarion, cyathocrinite, holope, carpocrine, marsupine*, etc. L. de Buch, en étudiant l'ordre de succession des différents genres d'*encrines* dans les couches du globe, prend comme point de départ les *cystidés*, échinodermes très-voisins des genres *encrine* et *comatule*. « Les *cystidés* appartiennent, dit-il, aux plus anciennes formations de la croûte terrestre, aux couches siluriques des terrains de transition. On n'a rien rencontré de semblable jusqu'à présent dans les nouvelles formations, encore moins dans la nature vivante. Ils forment le point de départ de toute une série de radiaires; c'est ce qui paraît démontré par leur existence antique et solitaire, et le *caryocrinite* nous fait voir d'une manière satisfaisante comment le passage des cystidés aux *crinoïdes* (*encrines*) a pu s'opérer. Aussitôt que ces êtres sont parvenus à posséder des bras, on voit s'augmenter d'une manière merveilleusement rapide la variété des formes de cette subdivision des échinodermes. C'est dans le calcaire houiller qu'elle a atteint son plus haut point. Le calice solide qui enceint et enveloppe tout le corps des cystidés diminue de plus en plus et forme à peine, dans le *pentacrine*, un bassin sur lequel les parties internes trouvent un point d'appui. Dans la formation jurassique, on voit diminuer rapidement le nombre des genres; mais aussi la division en espèces distinc-